

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE**  
**DE FRANCE**

PUBLIÉ  
AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

TOME 96 — ANNÉE 1968.

---

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE  
11, rue Pierre et Marie Curie, 75-PARIS 05



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE**  
**DE FRANCE**

PUBLIÉ

AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

**TOME 96. — ANNÉE 1968.**

---

**SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE**  
11, rue Pierre et Marie Curie, 75-PARIS 5<sup>e</sup>

## EXTRAIT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT

---

La Société mathématique de France a pour objet l'avancement et la propagation des études de Mathématiques pures et appliquées; ses moyens d'action sont ses publications et ses séances. Elle a son siège à Paris.

Les étrangers peuvent faire partie de la Société.

Les conditions à remplir, pour être membre de la Société, sont les suivantes :  
1° avoir été présenté par deux de ses membres, et agréé par le Conseil d'administration ou par le Bureau agissant en vertu d'un mandat du Conseil; 2° payer une cotisation annuelle dont le montant pour 1968 est de *trente francs* (30 F).

Les personnes morales peuvent être acceptées comme membres de la Société, avec une cotisation annuelle minimale de *cent cinquante francs* (150 F).

La cotisation annuelle est payée au commencement de chaque exercice dont l'origine est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les nouveaux membres doivent payer la totalité de la cotisation de l'exercice en cours, quelle que soit l'époque de leur admission.

Le *Bulletin de la Société mathématique de France* publie des mémoires originaux ayant pour auteurs des membres de la Société. Les travaux de personnes étrangères peuvent exceptionnellement y trouver place.

---